

9.2. ETAT DE SANTE

9.2.1. Santé subjective

9.2.1.1. Résumé

La perception de la santé (subjective), par laquelle l'individu juge son propre état de santé est un instrument important pour l'évaluation des progrès en matière de santé et de la qualité de vie de la population. Elle constitue aussi un prédicteur de la mortalité, de la morbidité, de l'état fonctionnel, de l'invalidité et de la consommation de soins.

L'évolution de la santé subjective au cours de la dernière année est aussi étroitement corrélée avec l'évolution réelle de l'état de santé physique et/ou mentale.

En Wallonie, 73% de la population de 15 ans ou plus évalue leur propre état de santé comme bon à très bon et 27% estiment que leur état de santé n'est pas satisfaisant (très mauvais, mauvais ou moyen, déjà 24% chez les 25-34 ans) . En outre, 16% de la population trouve que leur santé s'est améliorée au cours de la dernière année et 12% qu'elle s'est détériorée.

31% des femmes estiment que leur état de santé n'est pas satisfaisant contre 22% seulement des hommes, mais on n'observe pas de différence entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la dégradation de l'état de santé au cours de la dernière année.

Le pourcentage de personnes estimant que leur état de santé n'est pas satisfaisant évolue avec l'âge pour arriver à 62% chez les personnes âgées de 75 ans et plus. De même, 31% d'entre elles estiment que leur état de santé s'est aggravé au cours de la dernière année.

Plus le niveau socio-économique est bas (niveau d'instruction ou revenu équivalent du ménage) moins la santé subjective est bonne.